

Enseignement du tourisme

Pilote

Madame Evelyne FLEMING, chargée de mission du service de l'Éducation nationale des collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Priorités

- Nationale : Enseignement inexistant au niveau ministériel.
- Académique : Axe 2 : « Sécuriser les parcours des élèves en assurant à tous un égal succès à la qualification et à l'insertion professionnelle ».
- D'Pass : Axe 2 – Priorité 1 : « L'ouverture de formations post-bac passe par une mise à plat des besoins et la mise en perspective des évolutions économiques des deux territoires. Il s'agit de créer des filières porteuses d'avenir en tenant compte de la réalité et tout particulièrement des moyens alloués ».

Constats

- Prise en compte insuffisante dans le milieu éducatif de Saint-Martin de la caractéristique économique essentielle de l'île qu'est le tourisme ;
- Atouts linguistiques sous-exploités ;
- Non respect de l'environnement.
- Manque d'ouverture sur les autres.

Objectifs

- Former des citoyens avertis et responsables ;
- Éduquer et former de façon durable les élèves par l'ancrage de l'école dans son territoire ;
- Assurer par cet enseignement l'ouverture des apprenants sur le monde.

Indicateurs de réussite

- Nombre d'élèves volontairement inscrits ;
- Assiduité et motivation ;
- Participation à des concours divers ;
- Réalisation de projets en tant qu'ambassadeurs de son île.

Publics

Élèves de tous les collèges de Saint-Martin.

Intervenants

- Professionnels du tourisme ;
- Acteurs des divers domaines du monde économique ;
- Enseignants parmi les 25 formés à cet enseignement (Dispositif 15A0320361 « Enseigner le tourisme à Saint-Martin » - Plan académique de formation) ;
- Membres du Caribbean Tourism Organization.

Organisation

- Cours hebdomadaires de deux heures ;
- Planification de sorties sur sites ;
- Rencontres et échanges avec des acteurs du monde touristique.

Calendrier

- Enseignement sur deux années scolaires consécutives.

Besoins

- Moyens de transport aux frais de la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin ;
- Frais d'admission lors de visites des sites pris en charge par l'office de tourisme ;
- Dotation en heures supplémentaires pour les enseignants de l'Éducation nationale ;
- Défraiement des intervenants extérieurs versés par un ou l'autre des trois partenaires selon le domaine de compétences des intervenants ;
- Salles de classe, matériels audiovisuels, ressources numériques mis à disposition par les collèges.

Partenaires

- Collectivité d'outre-mer de Saint-Martin ;
- Office de Tourisme de Saint-Martin ;
- Associations artistiques et culturelles ;
- Association des hôteliers ;
- Acteurs économiques relevant du domaine touristique ;
- Artistes indépendants ;
- Parents d'élèves ;
- Caribbean Tourism Organization.

Évaluation

- Évaluation des apprenants en tant qu'ambassadeurs dans des situations concrètes de promotion et de valorisation de l'île ;
- Évaluation annuelle de la mise en œuvre de la convention tripartite par les signataires : l'Éducation nationale, la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin et l'office de tourisme de Saint-Martin.

Perspectives

- Dispenser cet enseignement aux élèves des écoles primaires ;
- Étendre cet enseignement innovant sur le plan académique ;
- Intégrer cet enseignement de façon pérenne dans le système éducatif de Saint-Martin.